

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 25 mai 2016

- PROCES –VERBAL -

Le vingt-cinq mai deux mille seize à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 13 mai 2016.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

ALLARD François, ANGER Erwan, BETRANCOURT Françoise, BONNET Véronique, CRUGUET Jean-François, DELUC Christophe, GARCIA MADEIRA Anne, GARNON Sylvie, LUCY Sylvie, MALZAC Angélique, MIOSSEC Patrice, NOCERA Giuseppe, PONSOLLE Joël.

Etaient absents et excusés :

M. BRESSOU Emmanuel ayant donné procuration à Mme GARCIA MADEIRA Anne.

M. JACKOWSKI Michel ayant donné procuration à Mme BONNET Véronique.

Mme LECLERC Fanny ayant donné procuration à M. PONSOLLE Joël.

M. MADELENNE Didier ayant donné procuration à M. MIOSSEC Patrice

Mme CAZENAVE Christel, Mme FRETAY Delphine

M. NOCERA Giuseppe est élu secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour Monsieur Joël PONSOLLE, Maire, demande aux conseillers municipaux présents s'ils ont des observations concernant le procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal n'ayant aucune observation à formuler, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) JURES d'ASSISES (Tirage au sort)

Par arrêté en date du 01 avril 2016, le Préfet de Lot-et-Garonne a fixé la répartition du nombre de jurés tirés au sort pour constituer les listes annuelles du jury criminel pour l'année 2017 dans le département de Lot-et-Garonne.

En vue de dresser la liste préparatoire à la liste annuelle de l'année 2016, les maires des communes de plus de 1300 habitants doivent désigner par tirage au sort, publiquement, à partir de la liste électorale, un nombre triple du nombre de jurés déterminé par canton conformément au tableaux annexés au présent arrêté soit pour la commune de Brax 2 jurés soit 6 personnes, liste qui doit être dressée avant le 15 juillet 2016

Six personnes ont ainsi pu être désignées :

- ➔ N° électeur : 288 : M.CHEVALIER Laurent 39 rue des Figuiers
- ➔ N° électeur : 414 : Mme DEPUSSAY Séverine 3 rue du Levant
- ➔ N° électeur : 526 : M. FAUGÉ Julien 33 bis chemin du Rieumort
- ➔ N° électeur : 1074 : M. OCHANDO Sébastien 11 rue des Tamaris
- ➔ N° électeur : 1239 : Mme NOGUES Nicole 15 chemin de Commarque
- ➔ N° électeur : 1330 : Mme MINI Annick 4 rue des Acacias

II) Acquisitions foncières

❶ Acquisition d'une bande de terrain pour la réalisation d'une piste cyclable le long de la RD 119

Séance : 2016-03

Délibération : 0300015

Par délibération en date du 16 décembre 2015 le conseil municipal a émis un avis favorable à l'acquisition d'une bande de terrain afin de permettre la réalisation de la piste mixte sur une largeur de 3 mètres ainsi que la création d'une bande végétale de 50 cm pour assurer la sécurité des usagers.

Monsieur le Maire a proposé aux membres du Conseil l'acquisition par la commune d'une bande de terrain de forme triangulaire soit 30 m² environ, de solliciter M. et Mme KAUFFMANN propriétaires de la parcelle cadastrée AC n°422 pour leur proposer l'acquisition par la commune de cet angle de terrain au prix 47.23€ le m²

Il convient de prévoir, à la charge de la commune : les honoraires du géomètre et les frais d'acte notarié

Monsieur le Maire précise que ledit terrain étant grevé de plusieurs inscriptions hypothécaires, il y a également lieu de prévoir la prise en charge par la Commune des frais de main levée partielle de ces inscriptions, s'élevant sauf à parfaire à la somme de sept cents euro (700€)

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

EMET un avis favorable à l'acquisition de cette bande de terrain au prix de **47.23 €** le m² et à la prise en charge par la Commune des frais de main levée partielle de ces inscriptions, s'élevant sauf à parfaire à la somme de sept cents euro (700€) en plus des honoraires du géomètre et des frais d'acte notarié

MISSIONNE Monsieur PASCUAL, géomètre, pour établir le document d'arpentage.

DIT que les frais, énumérés ci-dessus, liés à cette acquisition seront à la charge de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition foncière.

III) Travaux

❶ Salle des fêtes

M. le Maire informe le conseil municipal que le côté administratif du dossier de rénovation de la salle des fêtes se finalise, la Commission d'Arrondissement à l'Accessibilité se réunissant vendredi 27 mai 2016.

Le cabinet de la Serre pourra alors fournir le dossier de consultation des entreprises pour lancer le marché d'appel d'offres.

Le conseil municipal en prend acte.

❷ Travaux rue du Levant

M. le Maire cède la parole à M. NOCERA pour évoquer le dossier relatif aux travaux d'aménagement de la rue du Levant.

M. NOCERA explique que la commune a rencontré le 12 mai l'architecte paysagiste conseil : Virginie Albira du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Lot-et-Garonne ; elle est missionnée pour préparer un cahier des charges permettant la consultation de plusieurs cabinets qui proposeront une prestation pour la réalisation d'une esquisse. Certains axes de réflexion ont été évoqués : doit-on supprimer des arbres, haies, végétaux existants ? La future place devra permettre l'implantation d'un chapiteau, éventuellement être équipée pour l'installation d'un manège dans le cadre de la fête votive.

Dès lors que le document sera établi la commission voirie sera convoquée et se réunira pour travailler le projet.

M. le Maire précise qu'un comité de pilotage composé des représentants des riverains et du Président de l'Association Saint Pierre sera créé pour avoir une concertation participative sur ce dossier.

Le conseil municipal en prend acte.

❸ Aménagement îlot central G8

M. le Maire présente le croquis d'aménagement du disque du giratoire G8 réalisé par le cabinet Atelier ARCADIE.

L'aménagement doit être réalisé en partenariat avec l'entreprise Laffont Granulat et la Commune.

M. le Maire précise que des crédits ont été ouverts au budget pour les aménagements de la piste mixte et du giratoire.

Le conseil municipal en prend acte

IV) Tarifs salle des fêtes 2017

Séance : 2016-03

Délibération : 0300016

Compte tenu de la programmation des travaux à la salle des fêtes, il convient de fixer les tarifs pour l'année 2017 afin de répondre aux demandes de réservations.

M. le Maire explique qu'une commission ad'hoc s'est réunie pour travailler sur la mise en place de nouveaux tarifs.

Une réflexion sera menée pour l'élaboration d'un règlement qui prévoira notamment la mise en place d'une caution correspondant aux frais de nettoyage, la gestion du contrôle et du rangement des tables et des chaises.

Les tarifs sont proposés comme suit :

Régie LOCATION SALLE DES FÊTES	Habitants Commune			Habitants Hors Communes		
	2016	proposition 2017		2016	proposition 2017	
		1 jour	Week-end		1 jour	Week-end
Avec accès à l'intégralité des fonctions de la cuisine						
Grande salle	160,00 €	180,00 €	270,00 €	339,00 €	405,00 €	610,00 €
Petite salle	87,50 €	100,00 €	150,00 €	175,00 €	210,00 €	315,00 €
Location des 2 salles	227,00 €	250,00 €	375,00 €	480,00 €	580,00 €	870,00 €
Evènement (du vendredi 12H00 au lundi 8H30)			490,00 €			950,00 €
	Associations de la Commune			Associations Hors Commune		
Grande salle	39,00 €	Forfait	45,00 €	Tarification idem "Habitants commune"		
Petite salle	39,00 €	Forfait	45,00 €			
Location des 2 salles		Forfait	45,00 €			

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

FIXE les tarifs de location de la salle des fêtes, pour l'exercice 2017, selon le tableau ci-dessus.

V) Convention intervenants TAP

Séance : 2016-03

Délibération : 0300017

Dans le cadre des activités TAP, la commune travaille notamment en partenariat avec des associations qui interviennent auprès des enfants.

Le partenariat s'établit avec des associations sportives ou culturelles

Les associations et la commune en tant que structure éducative s'associent et formalisent les interventions par convention.

Il est également proposé de conventionner avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour initier les enfants à la prévention des risques domestiques et aux gestes de 1^{er} secours

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

AUTORISE M le Maire à signer les conventions relatives à la mise en place d'activités périscolaires et notamment celle avec le SDIS.

VI) CDG 47 : Convention régissant les prestations de santé et sécurité au travail pour les agents relevant d'un statut de droit privé

Séance : 2016-03

Délibération : 0300018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne. La présente convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de réalisation des prestations de médecine du travail et de conseil en hygiène et sécurité pour les collectivités employant **des agents relevant d'un statut de droit privé**, prestations effectuées par le service médecine préventive du Centre de Gestion. Le Centre de Gestion effectuera les prestations de médecine du Travail suivantes :

→ Action sur le milieu professionnel : le médecin de prévention est le conseiller de l'autorité territoriale, des agents et de leurs représentants en ce qui concerne notamment l'amélioration des conditions de vie et de travail dans la collectivité, l'hygiène des locaux, l'adaptation des postes, la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et notamment contre les risques d'accident du travail ou d'utilisation de produits dangereux, l'hygiène dans les restaurants administratifs, la prévention et l'éducation sanitaire.

→ Suivi médical : la visite médicale, quelle que soit sa périodicité, a pour objet l'évaluation de la compatibilité entre l'environnement de travail et l'état de santé des agents. Les agents visés par la convention peuvent être soumis à plusieurs types de visites médicales, les visites d'embauche, les visites périodiques, les visites sur demande, les visites de reprises ...

Les prestations relatives à cette convention seront facturées à la collectivité sur la base d'une somme forfaitaire de **80 € par an et par agent** convoqué durant l'année civile.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE la signature de la présente convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Lot-et-Garonne régissant les conditions techniques et financières de réalisation des prestations de médecine du travail et de conseil en hygiène et sécurité pour les collectivités employant **des agents relevant d'un statut de droit privé**, prestations effectuées par la Cellule Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne.

VII) Devenir cantine scolaire

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré la Présidente de l'association, il a été convenu que la commune accompagne l'association avec une revalorisation du prix du repas de 20 centimes à partir de la rentrée de septembre 2016, qu'un effort de 10 centimes par repas sera demandé aux parents d'élèves.

L'association modifiera ses statuts afin de favoriser l'ouverture à des bénévoles qui ne sont pas obligatoirement des parents d'élèves.

La commission municipale continuera son travail et rencontrera trois à quatre fois par an les représentants de l'association.

Une convention d'objectifs devra être mise en place pour fixer les modalités de versement de la contribution financière et les engagements respectifs.

Le conseil municipal en prend acte

VIII) Subvention aux associations

Séance : 2016-03

Délibération : 0300019

Chaque année la Commune alloue une subvention aux associations locales dont l'activité contribue à l'intérêt public de la commune par le renforcement de liens sociaux, d'animations diverses et l'organisation d'activités qui répondent à l'attente des habitants et particulièrement les jeunes.

Pour l'année 2016, les critères sont :

-forfait de base pour toutes les associations : 150€

-participation à un évènement (fête votive, téléthon, TAP bénévole) : 100€

-nombre d'enfants adhérents : 42€/enfant.

Certaines associations auront des critères d'attribution différents pour tenir compte de leur spécificité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

CONSIDERANT la majorité des voix : **15 Pour** (dont 4 Pouvoirs) - **1 Abstentions** – **1 Contre**

ARRETE les subventions 2016 aux clubs sportifs et aux associations locales conformément aux montants indiqués ci-après :

<i>Associations Braxoises non sportives</i>		
FOYER DES JEUNES	2 030	
Les GRIFFONS	150	
COMITE des FETES	3 000	
S.P.A REFUGE de BRAX	150	
AMAC ANACROUSE	6 127	
ENKDANCE	696	
BRAX en FORME	250	
CHACHA BRAXOIS	350	
BAL RETRO DANSE	350	
APE	150	
LA DYNAMIQUE BRAXOISE	250	
<i>Associations sportives</i>		
LA BOULE BRAXOISE	502	
HANDBALL	4 156	
BAD A BRAX	1 904	
<i>Autres associations</i>		
A.D.M.R.	150	
SOINS 2000	150	
F.N.A.C.A.	150	
Anciens Combattants ACPG CATM	150	
PREVENTION ROUTIERE	150	
ACMG	150	
COOPERATIVE SCOLAIRE	700	
<i>Association exerçant une mission de service public</i>		
CANTINE SCOLAIRE	17 000	0,88 € par repas enfant

IX) Cession logement Habitalys

Séance : 2016-03

Délibération : 0300020

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre du Directeur général de l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne, Habitalys qui est propriétaire et gestionnaire du parc d'habitations à loyers modérés (HLM) situé sur la commune et dénommé « Hameau de la Rose ».

Le Directeur fait part de la demande d'une administrée sollicitant l'achat de son logement.

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 02 juin 2014 le conseil municipal avait émis un avis favorable à la mise en vente de six logements sur les quarante et un qui compte la résidence.

Lors du débat il avait été clairement évoqué que d'autres ventes pourraient être réalisées à la condition que le bailleur social réalise une nouvelle opération sur la commune.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix : **16 Pour (dont 4 Pouvoirs)**
- 1 Abstention – 0 Contre

CONSIDERE que l'Office Public de l'Habitat de Lot-et-Garonne n'a pas réalisé de nouvelle opération sur la commune

EMET un avis défavorable à la vente d'un nouveau logement par Habitalys

X) Cession espaces communs

Séance : 2016-03

Délibération : 0300021

Monsieur le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 16 février il avait donné lecture du courrier de M. JALOUL Mohamed qui sollicite l'acquisition d'une bande de terrain de 36m² sur les espaces communs de la Résidence Hameau de la Rose.

Melle TARRASA Julie et M. SEBILLE Johan ont également sollicité la commune pour l'acquisition d'une parcelle devant leur habitation.

M. le Maire précise que cette parcelle a fait l'objet d'un échange entre la commune et Habitalys, échange validé par le conseil municipal lors de la séance du 06 avril 2016, la commune souhaitait devenir propriétaire de ce terrain.

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix : **16 Pour (dont 4 Pouvoirs)**
- 2 Abstentions – 1 Contre

EMET un avis défavorable à la cession d'une partie des espaces communs de la résidence Hameau de la Rose

XI) Demandes de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil des demandes de subvention que la collectivité a reçues :

➤ Collège Joseph Chaumié	Avis défavorable
➤ Soif de vie 47	Avis défavorable
➤ Sepanlog	Avis défavorable
➤ AFM téléthon	Avis défavorable

Le Conseil Municipal maintient sa position de ne subventionner que les associations de la commune ou celles ayant une mission présentant un réel intérêt pour la collectivité.

XII) Questions diverses

❶ Retour sur le conseil d'école

Mme Bonnet présente le compte rendu du conseil d'école extraordinaire du mardi 10 mai 2016 relatif au PPMS « Attentats et intrusions extérieures ». Une attention particulière sera portée à l'articulation entre temps scolaire et périscolaire. Il sera demandé au service départemental d'incendie et de secours de se rendre sur site afin d'analyser les différentes situations et de conseiller les enseignants sur les modes opératoires à mettre en place en fonction des incidents auxquels ils seraient confrontés.

Le conseil municipal en prend acte.

❷ Inscriptions école des hors commune

M. le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu des demandes de scolarisation d'enfants n'habitant pas la commune, la commission école se réunira à la mi-juin pour étudier ces dossiers en fonction du nombre d'inscriptions en petite section de maternelle.

Le conseil municipal en prend acte.

❸ Carrière de Brax

M. le Maire informe le conseil municipal que la société Lafarge Granulats a vendu le site d'exploitation de Brax à la société « Les carrières de Brax » dont le Président est M. Lionel TOVO.

La nouvelle société a sollicité une demande de modification des conditions d'exploitation de la carrière alluvionnaire avec un prolongement de la durée d'autorisation pour une durée de 5 ans et un abaissement des seuils d'extraction.

M. TOVO envisage le développement d'activités annexes comme le traitement de déchets de matériaux artisanaux, le conseil municipal veillera à ce qu'elles soient compatibles avec le projet de réaménagement des gravières dont l'exploitation est achevée.

❹ Police Municipale

M. le Maire indique que la réflexion sur la création d'une police pluricommunale se poursuit. Les premiers éléments d'un chiffrage du coût du service ont été avancés au cours de la dernière réunion, une prochaine réunion doit permettre d'affiner les missions demandées par chaque commune et le coût pour chaque commune étudiés.

Le conseil municipal en prend acte.

❺ Point PLUi

M. Anger fait un point sur l'avancée du dossier de révision du PLUi, depuis le débat sur le PADD du 06 avril, plusieurs réunions se sont tenues : travail en commission le 14 avril et le 19 mai, harmonisation du règlements avec les communes de Roquefort, Estillac et Sainte Colombe le 24 mai.

Une réunion publique de concertation sur les orientations du zonage est programmée le mardi 14 juin à 19h30.

M. Anger explique que dans le cadre du PLUi est travaillé un projet d'engagements réciproques pour une arboriculture mieux intégrée à son environnement (implantation de haies par les futurs lotisseurs).

Le conseil municipal en prend acte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Joël PONSOLLE, Maire déclare la séance close.

La séance est levée à 22 heures 45.